

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 NOVEMBRE 2012

VOLUME 42

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION

ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215,
rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,

Me CLAUDINE ROY

INTERVENANTS :

Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites
criminelles et pénales

Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec Me
MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal

Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec

Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la
construction du Québec

Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général des
élections

Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec

Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de
routes et grands travaux du Québec

Me ISABELLE PIPON pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval

Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

Me MARK BANTEY pour Gesca, The Gazette, Le Devoir,
CTV, Media Transcontinental, Global TV et The Globe
and Mail

Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada

Me ÉRIC MEUNIER pour Québecor Média, Groupe TVA et
Corporation Sun Média

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION	
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
ANDRÉ DUROCHER	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	9

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
25NP-290 : Agenda 2007 - Les Excavations Panthère	28
25NP-291 : Ville de Mascouche - Procès-verbal d'ouverture de soumissions publiques 13-12-2007	28

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 EN L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), ce vingt et unième
2 (21e) jour du mois de novembre,

3

4 ANDRÉ DUROCHER

5 Sous le même serment

6

7 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

8 Q. [1] Alors, Monsieur Durocher, on poursuit votre
9 témoignage relativement maintenant en ordonnance de
10 non-publication, mais relativement à des contrats
11 que vous... que Excavations Panthère... sur
12 lesquels Excavations Panthère a soumissionné. Si on
13 prend, par exemple, particulièrement la Ville de
14 Mascouche.

15 R. Oui.

16 Q. [2] D'accord. Vous avez été intéressé par un projet
17 de construction au Domaine du Lac Samson ou
18 Domaine... du Lac Samson, oui, c'est exact.

19 R. Exactement.

20 Q. [3] D'accord. Et c'est le treize (13) décembre deux
21 mille sept (2007), on proposait la construction
22 d'un réseau d'aqueduc.

23 R. C'est ça.

24 Q. [4] D'accord. Alors, voulez-vous mentionner à
25 madame et à monsieur les Commissaires, quelles sont

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 les premières démarches que vous avez effectuées en
2 regard de cet... de cet appel d'offres?

3 R. Comme les autres contrats effectivement on a
4 regardé le fameux appel d'offres sur Internet.
5 C'était quelque chose qui était très intéressant
6 pour nous autres et j'ai donné ordre à mon
7 commissionnaire effectivement d'aller faire
8 l'acquisition des plans. Et effectivement, rendu au
9 bureau, on a... parce qu'on ne perd pas de temps,
10 effectivement, on commence. On commande la caution,
11 ensuite de ça, on commence à monter la soumission.

12 Après ça, effectivement, j'ai reçu un
13 téléphone d'un entrepreneur qui est monsieur
14 Normand Trudel. Il courrait après moi, il s'est
15 servi de monsieur Christian Blanchette pour avoir
16 mon fameux numéro de téléphone personnel,
17 cellulaire, et de là, il m'a rejoint. Monsieur
18 Trudel était à Paris, puis il m'a dit : « André, de
19 toute façon, peu importe ce qui va arriver, tu ne
20 rentres pas la job à Mascouche. Il y a une question
21 politique. Si tu déposes le fameux appel d'offres,
22 ils vont rejeter les soumissions et on va retourner
23 en appel d'offres tant et aussi longtemps que ce ne
24 sera pas moi qui aura le fameux contrat ».

25

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [5] Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites
3 que « c'est une question de politique »?

4 R. Moi, ce qu'il m'a... ce qu'il m'a soumis au
5 téléphone, effectivement, il était question
6 politique. Je ne sais pas si c'était une question
7 du maire ou quoi que ce soit, mais de toute façon,
8 le contrat lui était attribué même avant même la
9 demande d'appel d'offres.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [6] C'est ce qu'il vous disait.

12 R. Exactement.

13 Q. [7] « Soumissionne pas parce que c'est à moi ce
14 contrat-là ».

15 R. Exactement ça.

16 Q. [8] D'accord. Et ça, c'est combien de temps après
17 être... avoir pris possession des... des plans?

18 R. Moi, il a réussi à me parler, bien, la deuxième
19 journée d'avoir pris possession des plans.

20 Q. [9] D'accord. Quand vous dites « il a réussi à me
21 parler », c'est avec le cellulaire.

22 R. Les premiers appels ont été logés au bureau.

23 Q. [10] D'accord.

24 R. Je ne retournais pas l'appel. Après ça, à force
25 d'appeler au bureau, il a appelé un gars que je

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 connais qui est CJRB pour avoir mon numéro de
2 cellulaire. C'est de là qu'il m'a rejoint sur mon
3 cellulaire.

4 Q. [11] Comment vous faites pour savoir qu'il a
5 communiqué avec CJRB, c'est Christian Blanchette?
6 Comment avez-vous fait pour savoir que c'est...

7 R. Parce que monsieur Trudel lui-même m'a dit : « J'ai
8 réussi à avoir ton numéro de cellulaire par
9 monsieur Christian Blanchette ».

10 Q. [12] Normand Trudel, il fait... le nom de sa
11 compagnie, quelle est-elle?

12 R. C'est Transport Mascouche.

13 Q. [13] O.K. Et à ce moment-là, vous dites qu'il est à
14 Paris. Comment vous faites pour le savoir?

15 R. Parce que c'est lui qui me l'a dit au téléphone.

16 Q. [14] O.K. Vous, avant de pouvoir parler à monsieur
17 Trudel, est-ce que vous aviez pris possession des
18 plans? Est-ce que vous aviez fait des démarches
19 pour entreprendre là vraiment la soumission écrite,
20 faire des démarches pour être en mesure d'indiquer
21 des prix?

22 R. Oui, exactement. C'est que, un, j'ai descendu à
23 Mascouche avec mon ingénieur, Pierre Forget. On est
24 allé constater la job, on a marché. Après ça, il y
25 avait du forage sur ce fameux appel d'offres-là, on

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 a contacté monsieur Pierre Beauchamp. On est
2 retourné le lendemain, on a refait toute la job au
3 complet. L'erreur dans ce que je crois qu'on a
4 faite, nous... mais, même à ça, de toute façon, la
5 firme d'ingénieurs était au courant de tous les
6 contracteurs qui allaient chercher l'appel
7 d'offres. On s'est mis à demander des informations
8 à la firme d'ingénieurs. Puis la firme
9 d'ingénieurs, sous toute réserve, a contacté
10 monsieur Normand Trudel ou Christian Blanchette,
11 comme quoi qu'on était réellement sérieux pour
12 déposer la soumission.

13 Q. [15] Pourquoi vous dites ça? Vous dites « sous
14 toute réserve », mais pourquoi vous dites que c'est
15 la firme d'ingénieurs qui a « sous toute réserve »
16 communiqué avec monsieur Blanchette ou monsieur
17 Trudel?

18 R. Parce qu'avant de prendre le sérieux de l'appel
19 d'offres, O.K., ça prend une personne... Parce que
20 Pierre Forget contactait la firme d'ingénieurs pour
21 avoir des informations pour que le coût... pour
22 être certain, en réalité, de ramasser l'appel
23 d'offres, être le plus bas soumissionnaire. Puis,
24 on demandait des changements dans l'appel d'offres.
25 Y aller en forage au lieu d'y aller en ciel ouvert,

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 puis c'est comme ça qu'eux autres l'ont su qu'on
2 était réellement sérieux sur l'appel d'offres.

3 Q. [16] Les démarches que vous avez effectuées avec
4 monsieur Forget et monsieur Beauchamp...

5 R. Oui.

6 Q. [17] ... par rapport à l'appel de monsieur Trudel,
7 c'est...

8 R. Oui.

9 Q. [18] ... c'est combien de temps?

10 R. Je dirais à peu près cinq jours, quatre, cinq
11 jours.

12 Q. [19] O.K. Ces informations-là, à votre
13 connaissance, est-ce que ça a été noté dans
14 l'agenda de la compagnie Panthère?

15 R. Je crois que oui.

16 Q. [20] D'accord. Je vais vous demander de prendre
17 l'onglet numéro 3 qui est l'agenda deux mille sept
18 (2007). À la deuxième page, on y voit le onze (11)
19 décembre. Je vais vous demander de descendre un peu
20 plus bas, vers quatorze heures (14 h 00). On y voit
21 une inscription :

22 Job Mascouche, Transport Mascouche
23 tente depuis plusieurs jours de
24 rejoindre André, CJRB a trouvé son
25 cellulaire.

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 R. Exactement ça.

2 Q. [21] Ça, c'est le onze (11) décembre deux mille
3 sept (2007).

4 R. C'est ça.

5 Q. [22] Alors, vous dites qu'il entre en communication
6 avec vous sur le cellulaire. Il vous rapporte
7 les... il vous dit ce que vous nous avez dit tout à
8 l'heure. Qu'est-ce que vous faites par après?

9 R. Qu'est-ce que je fais? Un, on avait commencé à
10 travailler la soumission, effectivement, pour la
11 remporter. Mais, tant qu'un entrepreneur... de
12 toute façon, on savait comment fonctionnait la
13 Ville de Mascouche avec cet entrepreneur-là et
14 l'autre entrepreneur qui est CJRB, et dans le
15 passé, d'autres soumissions ont été annulées. Ça
16 fait qu'on n'avait plus... on s'est dit :
17 « Regarde, ça nous donne quoi, là. On va dépenser
18 du temps, des coûts, de l'argent pour s'apercevoir
19 que si on est le plus bas soumissionnaire, ils vont
20 rejeter les soumissions ». Ça fait qu'on n'a pas le
21 choix.

22 Q. [23] Ça veut dire quoi?

23 R. On baisse les bras, puis on ne dépose pas la
24 soumission.

25 Q. [24] C'est ce que vous avez fait?

1 R. Exactement.

2 Q. [25] Si on va à la page suivante, toujours de la
3 même pièce, le treize (13) décembre à dix heures
4 (10 h 00)...

5 R. Exactement.

6 Q. [26] ... on voit l'inscription :

7 Mascouche, on n'y va pas.

8 R. C'est ça.

9 Q. [27] Ça veut dire ça que vous ne soumissionnez pas.

10 R. En plein ça.

11 Q. [28] Donc, entre le onze (11) décembre et le treize
12 (13) décembre...

13 R. Hum, hum.

14 Q. [29] ... vous prenez la décision de ne pas aller en
15 soumission.

16 R. Exactement.

17 Q. [30] Est-ce que vous avez eu d'autres
18 communications avec monsieur Trudel en regard de
19 cet...

20 R. Absolument pas.

21 Q. [31] ... de cet appel d'offres? Avec d'autres
22 personnes?

23 R. Non, je ne crois pas.

24 Q. [32] Si je vous parle, par exemple, du douze (12)
25 décembre, quelqu'un qui se serait présenté à votre

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 travail.

2 R. Ça ne me dit rien.

3 Q. [33] Non.

4 R. Non.

5 Q. [34] Monsieur Gilles Cloutier.

6 R. O.K. C'est parce que je ne voulais pas le nommer.

7 C'est vrai, on est en non-publication.

8 Effectivement, monsieur Gilles Cloutier, c'est un
9 ancien travailleur de l'UMTQ. Lui, il nous fait des
10 pressions, il fait des pressions, il fait des
11 pressions à Boisbriand, il fait des pressions sur
12 l'excavation, génie civil et déneigement. Monsieur
13 Cloutier, lui, effectivement, il vient au bureau,
14 puis il me conseille fortement de ne pas déposer la
15 soumission que, si j'avais la tête moins dure, que
16 je pourrais embarquer dans un système que je
17 pourrais travailler tout le temps. Puis ça a été un
18 refus total avec monsieur Gilles Cloutier. Gilles
19 Cloutier, c'est un organisateur politique. Il fait
20 des soupers, des soirées de hockey. Peu importe ce
21 qu'on peut penser, Gilles Cloutier, c'est son
22 domaine de rapprocher les entrepreneurs, les
23 ingénieurs et les villes.

24 Q. [35] Un organisateur politique de quelle... au
25 niveau de quelle hiérarchie? Avec les

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 municipalités?

2 R. Avec les municipalités, exactement.

3 Q. [36] D'accord. Et plus particulièrement attiré
4 dans quelles municipalités, à votre connaissance?

5 R. Si je vous dirais, à part Sainte-Thérèse, je pense
6 qu'il est dans toutes les municipalités.

7 Q. [37] Toutes les municipalités du Québec?

8 R. Non. De la Rive-nord.

9 Q. [38] O.K.

10 R. De la Rive-nord. À ma connaissance à moi.

11 Q. [39] Est-ce que, dans le cadre de vos fonctions,
12 est-ce que c'est arrivé à plusieurs occasions que
13 monsieur Cloutier s'est déplacé à vos bureaux?

14 R. Moi je dirais entre dix (10) et douze (12) fois par
15 année.

16 Q. [40] Pourquoi?

17 R. Pour tout le temps la même chose. Une demande...
18 Une demande de me tasser, une demande... « Regarde,
19 André, si tu ferais ça à Boisbriand, tu aurais
20 peut-être l'opportunité de travailler. » Ou une
21 demande d'aller à un tournoi de golf, des choses
22 comme ça. Il avait tout le temps de quoi de
23 spécial, ce monsieur-là.

24 Q. [41] Puis quelles étaient vos réponses?

25 R. Non.

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 Q. [42] Puis ça ne l'empêchait pas de revenir.

2 R. Absolument pas. Absolument pas.

3 Q. [43] Vous dites dix (10) à douze (12) fois par
4 année.

5 R. Oui.

6 Q. [44] Pendant combien de temps?

7 R. Moi j'ai rencontré ce monsieur Cloutier-là la
8 journée que j'ai fait l'acquisition de Groupe
9 Charron à Blainville, qui avait fait faillite. J'ai
10 acheté les contrats de neige de Groupe Charron par
11 l'entremise de leur caution. Puis effectivement,
12 j'ai acheté les équipements, c'est là qu'on a
13 commen... que j'ai commencé à m'installer à la
14 Ville de Blainville, puis dans le même temps, il
15 est venu me rencontrer pour me dire que je lui
16 devais de l'argent, parce que ce fameux contrat,
17 les trois contrats de neige de la Ville de
18 Blainville, il y avait eu une entente avec Groupe
19 Charron de le payer, que lui il s'organisait pour
20 lui faire avoir le contrat, mais qu'il restait
21 encore deux ans au fameux contrat.

22 Ça fait que les engagements que Groupe
23 Charron avait pris envers lui, il fallait que je
24 les respecte, même si j'étais une nouvelle
25 compagnie puis j'avais payé les fameux contrats de

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 neige. Ça, ça a été la première rencontre que j'aie
2 eue avec lui.

3 Q. [45] Puis par la suite, vous avez... Vous avez
4 continué de le voir dans les contextes que vous
5 nous avez mentionnés.

6 R. Oui, parce que ça c'est un personnage qui est dans
7 tous les cocktails, tous les terrains de golf. Il
8 est dans tout. Mais ce n'est pas un monsieur qui va
9 s'annoncer avant d'arriver au bureau. Parce qu'il
10 dit que c'est la façon de fonctionner entre les
11 entrepreneurs, puis c'est sa façon à lui de se
12 présenter. Tu es là, tu es là, tu n'es pas là, tu
13 n'es pas là.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. [46] Il travaille pour quelle firme, ce monsieur-
16 là, quand il vient vous voir? Au moment...

17 R. Lui, ce monsieur-là, il a travaillé pour la firme
18 Dessau-Soprin. Roche. C'est un polyvalent. C'est un
19 personnage, entre une firme d'ingénieurs puis une
20 ville. C'est lui qui fait la relation d'affaires
21 entre ces messieurs-là.

22 Me CLAUDINE ROY :

23 Q. [47] Puis à ce moment-là, on est en décembre deux
24 mille sept (2007), il travaille pour quelle
25 compagnie? Quand il se présente chez vous, le douze

1 (12) décembre?

2 R. Je ne me souviens pas, là. Je ne me souviens pas.

3 Q. [48] Douze (12) décembre deux mille sept (2007)?

4 Vous ne vous souvenez pas?

5 R. Je ne me souviens pas, là.

6 Q. [49] O.K. Si on est... On est toujours dans

7 l'agenda, le douze (12) décembre?

8 R. Hum, hum.

9 Q. [50] Je vais vous demander de descendre un petit
10 peu. Ah! Excusez. L'autre page. Alors on y voit,

11 à... J'ai de la misère à voir, là. À huit heures

12 (8 h 00), entre huit heures (8 h 00) et huit heures

13 quinze (8 h 15) :

14 Gilles Cloutier vient faire un tour.

15 R. Je ne le vois pas, là.

16 Q. [51] Entre huit heures (8 h 00) et huit heures

17 quinze (8 h 15), la partie en noir.

18 R. Ah! O.K., O.K. Oui, oui.

19 Q. [52] L'écriture en noir entre les deux bleues.

20 R. Exactement ça.

21 Q. [53] Par la suite, dans cette même journée on voit,

22 juste un peu plus bas :

23 André parle à CJRB.

24 R. Oui.

25 Q. [54] Parle à CJRB, pas question qu'il se

1 tasse.

2 R. Exactement.

3 Q. [55] Donc, vous avez une communication, une
4 conversation, une rencontre avec CJRB, cette
5 journée du...

6 R. Non. Un téléphone avec CJRB.

7 Q. [56] D'accord.

8 R. Parce que, il faut faire attention. CJRB, Transport
9 Mascouche, c'est deux compagnies qui ont marché
10 longtemps ensemble. O.K.? Un contrat sortait à
11 Mascouche, c'était CJRB. Un autre contrat sortait à
12 Mascouche, c'était à Transport Mascouche. Ils se
13 chevauchaient, puis ils travaillaient ensemble. Ils
14 ont été...

15 Q. [57] Puis il y avait de l'alternance.

16 R. Oui, c'est ça. Exactement ça.

17 Q. [58] O.K.

18 R. Ils ont été six, sept ans à faire ça.

19 Q. [59] Et est-ce qu'il y a une troisième entreprise
20 qui réussissait à s'interposer?

21 R. Non. Non. Absolument pas. Parce que la première
22 entreprise, elle plantait les prix. Des prix
23 dérisoires. Puis s'ils s'apercevaient que le
24 deuxième entrepreneur, c'était un ou l'autre, ils
25 rejetait la première soumission, ils le faisaient

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 avec le deuxième.

2 Q. [60] Et comment est-ce possible, ça?

3 R. Avec une firme d'ingénieurs et une ville. C'est la
4 façon de fonctionner.

5 Q. [61] Donc...

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. [62] Mais là on parle d'une offre qui était
8 analysée, là, on connaît le prix, le prix n'est pas
9 très élevé.

10 R. Oui.

11 Q. [63] Qu'est-ce que fait exactement la firme
12 d'ingénieurs pour faire annuler l'appel d'offres ou
13 le passer à l'autre? À l'autre...

14 R. Elle recommande à la Ville de rejeter la
15 soumission. Parce...

16 Q. [64] Mais ce n'est pas une offre de prix seulement?

17 R. Non, même pas. Parce que tant que la Ville est de
18 connivence avec la firme d'ingénieurs et les deux
19 entrepreneurs, c'est encore plus facile. De toute
20 façon, le temps que ça arrive à la Ville, rejeter
21 la soumission, personne n'y voit rien, là. Même
22 pas... Parce que de la date qu'ils rejettent la
23 soumission, passent au conseil...

24 Q. [65] Oui?

25 R. Dans l'opposition, au conseil, ils ne voient pas ce

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 qui s'est passé. Absolument pas.

2 Q. [66] Donc, au conseil...

3 R. C'est déjà voté.

4 Q. [67] Donc, au conseil, il y a une proposition
5 d'annuler l'appel d'offres, ou de changer de
6 soumissionnaire, sur recommandation de la firme de
7 génie civil dans le dossier?

8 R. Exactement ça.

9 Q. [68] Et là, le conseil avalise automatiquement ça?

10 R. C'est ça.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. [69] Alors je comprends de ce que vous venez de
13 mentionner que le douze (12) décembre monsieur
14 Cloutier intervient auprès de vous pour que vous
15 laissiez la place ou que vous n'interveniez pas?

16 R. Exactement.

17 Q. [70] Même chose de la part de CJRB?

18 R. Oui.

19 Q. [71] CJRB vous refusez, vous dites que vous ne vous
20 tassez pas?

21 R. C'est ça.

22 Q. [72] Et vous nous dites que par la suite le treize
23 (13) décembre, vous n'aurez soumissionné?

24 R. L'appel de Normand Trudel, suite à l'appel de
25 Normand Trudel.

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 Q. [73] O.K.

2 R. Parce que Normand Trudel c'est un personnage assez
3 imposant, puis on n'a pas à penser qu'il y a un qui
4 ne contrôle pas la Ville de Mascouche, ce n'est pas
5 vrai, ça c'est rendu publique, tout le monde le
6 sait, puis ce n'est pas d'hier. Ça fait
7 qu'effectivement quand il dit que Panthère
8 ramasserait la job demain matin puis qu'il serait,
9 il a le pouvoir de la « annuler » et de retourner
10 en soumission, on perd notre temps. Ça fait qu'on
11 ne dépose pas la soumission puis c'est tout.

12 Q. [74] Ce qu'on comprend donc dans la séquence, c'est
13 qu'il essaie de vous rejoindre...

14 R. Oui.

15 Q. [75] ... il ne réussit pas, monsieur Cloutier se
16 présente...

17 R. Hum, hum.

18 Q. [76] ... vous refusez de vous tasser?

19 R. Exactement.

20 Q. [77] CJRB vous parle?

21 R. Christian Blanchette.

22 Q. [78] Christian Blanchette vous parle, vous refusez
23 de vous tasser?

24 R. Christian Blanchette donne mon numéro de cellulaire
25 à Normand Trudel en Europe et il me rejoint.

1 Q. [79] Il vous appelle de Paris?

2 R. Exactement.

3 Q. [80] Et là, c'est cet appel-là qui fait en sorte
4 que vous dites on n'y va pas?

5 R. Exactement.

6 Q. [81] Et ce qui explique qu'effectivement le treize
7 (13) décembre dans l'agenda on voit « Mascouche on
8 n'y va pas »?

9 R. C'est ça.

10 Q. [82] Pièce que je vais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [83] Est-ce que c'est à cause de Normand Trudel
13 lui-même que vous avez décidé de ne pas y aller?

14 R. Oui, effectivement.

15 Q. [84] Pourquoi encore?

16 R. Parce que Normand Trudel et le maire Marcotte,
17 c'est le même monde, c'est le même monde. Parce que
18 tu sais, si au moins un entrepreneur comme moi qui
19 refuserait puis déposerait l'appel d'offres puis
20 qu'on sait que les conseillers de la Ville sont en
21 faveur d'un nouvel entrepreneur, ça vaut la peine
22 de continuer. Mais quand qu'on sait
23 qu'effectivement que la collusion entre ingénieurs,
24 entrepreneur et ville est déjà là, on perd notre
25 temps. Ça ne donne absolument rien.

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. [85] Mais justement pour continuer sur cette
3 lancée, si vous voulez que ça change, ça ne peut
4 pas être une bonne occasion de leur mettre une
5 soumission d'un entrepreneur qu'on ne veut pas pour
6 arrêter tout ça puis peut-être faire en sorte qu'à
7 un moment donné, si à chaque fois, que ce n'est pas
8 le bon entrepreneur qui remporte, on est obligé
9 d'annuler puis de recommencer. Ça ne pourrait pas
10 être une façon de contourner?

11 R. J'avertis qui et je fais quoi. Eux autres la
12 première chose qu'ils vont faire, effectivement,
13 pour rejeter ma soumission, ils ont juste à changer
14 une partie des plans. Ça fait que déjà là, quand
15 même que j'irais mettre ça publique. Ils vont dire
16 regarde de toute façon on fait un changement majeur
17 dans la soumission. Ça ne change absolument rien.

18 Q. [86] Est-ce que je pourrais conclure en disant que
19 finalement, vous ne trouvez jamais avec le gros
20 bout du bâton?

21 R. Bien jamais, jamais dans cent (100) ans, jamais.
22 Pas tant qu'une municipalité puis une firme
23 d'ingénieurs et un entrepreneur est en collusion,
24 c'est impossible. Ça ne se fait pas.

25 Q. [87] Alors agenda donc deux mille sept (2007) que

1 je vais déposer sous 25NP-290.

2

3 25NP-290 : Agenda 2007 - Les Excavations Panthère

4

5 Q. [88] Toujours relativement à un contrat, la
6 soumission, pardon, de Mascouche, je vais vous
7 demander d'aller à l'onglet 12, Ville de Mascouche,
8 procès-verbal d'ouverture de soumissions publiques
9 du treize (13) décembre deux mille sept (2007).
10 Pièce que je vais immédiatement coter comme ça,
11 25NP-291.

12

13 25NP-291 : Ville de Mascouche - Procès-verbal
14 d'ouverture de soumissions publiques
15 13-12-2007

16

17 LA GREFFIÈRE :

18 Je m'excuse, vous avez dit l'onglet?

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. [89] 12. Alors, si on descend un petit peu plus
21 bas, vous allez voir à l'écran les personnes qui
22 ont soumissionné en descendant un petit peu, s'il
23 vous plaît. Alors on y voit Constructions CJRB qui
24 a déposé une soumission à cinq mille (5000), à cinq
25 mille (5000), à cinq millions deux cent seize mille

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 (5 216 000)?

2 R. Exactement.

3 Q. [90] Transport & Excavation Mascouche, cinq
4 millions cent cinquante-deux mille (5 152 000).
5 Alors on regarde toutes les autres entreprises qui
6 ont soumissionné sont plus élevées. Alors la
7 première entreprise qui soumissionne au plus bas
8 prix c'est Transport & Excavation Mascouche?

9 R. Hum, hum. Je reviens à ce que je disais tantôt, si
10 ce n'est pas un qui est le premier c'est l'autre,
11 puis on a la preuve, CJRB est premier, Transport
12 Mascouche premier, CJRB deuxième. Puis vous allez
13 regarder un autre appel d'offres, ça va l'inverse.

14 Q. [91] Les autres entreprises, les autres
15 entrepreneurs qu'on voit sur cette soumission, est-ce
16 ce que c'est des entreprises qui sont attitrées à
17 Mascouche?

18 R. Bien je regarde Artic Béluga, ça c'est un
19 entrepreneur de Laval, Sintra c'est une grosse
20 compagnie respectable puis qu'ils ont réussi à
21 tasser. Raymond Bouchard, c'est une entreprise de
22 Terrebonne. Puis Construction Anor c'est une
23 entreprise de Terrebonne.

24 Q. [92] Raymond Bouchard Excavation puis Anor?

25 R. C'est de Terrebonne effectivement, c'est à côté de

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 Mascouche.

2 Q. [93] Et est-ce que, selon ce que vous en
3 connaissez, ils sont en lien avec Transport
4 Excavation Mascouche et Construction CJRB ces deux
5 entreprises-là?

6 R. Oui, effectivement.

7 Q. [94] Et pourquoi vous affirmez ça?

8 R. Parce que, dans d'autres projets, on l'a vu. Puis
9 quand c'est un appel d'offres à Mascouche, c'est un
10 ou l'autre, mais jamais les autres.

11 Q. [95] O.K.

12 R. Ça ne se passera jamais.

13 Q. [96] Et là, vous venez de nous dire que ces deux
14 entreprises-là sont de Terrebonne. Terrebonne et
15 Mascouche, je comprends que c'est rapproché, mais
16 est-ce qu'il existe un...

17 R. Oui, effectivement, ils...

18 Q. [97] ... lien? Excusez.

19 R. Ils ont un lien, ils ont une carrière à Joliette
20 avec CJRB, Transport Mascouche et Doncar.

21 Q. [98] Je ne suis pas sûre de comprendre; vous voulez
22 dire quoi?

23 R. C'est qu'ils ont une carrière dans le bout de
24 Joliette...

25 Q. [99] Qui ça?

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 R. Les trois entrepreneurs, CJRB, Transport Mascouche
2 et Doncar. Ces trois personnages-là ont fait
3 l'acquisition d'une carrière à Mascouche... à
4 Joliette. Ils sont tous les trois propriétaires de
5 la carrière.

6 Q. [100] Oui.

7 R. C'est de cette façon-là qu'ils se protègent, eux
8 autres.

9 Q. [101] D'accord. Pour Mascouche mais, moi, je vous
10 parlais, là, pour Terrebonne. Je comprends que
11 Terrebonne, Mascouche c'est proche.

12 R. Oui.

13 Q. [102] Est-ce que Raymond Bouchard Excavation,
14 Constructions Anor, le fait qu'ils soient de
15 Terrebonne, soumissionnent à Mascouche puis
16 Mascouche soumissionne à Terrebonne?

17 R. Non, non, absolument pas. Absolument pas.

18 Q. [103] O.K., il n'y a pas de lien comme ça qu'on
19 peut faire.

20 R. Non, non, absolument pas. Non. Non.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. [104] Vous, vous dites que vous êtes allé chercher
23 les plans et devis, vous avez envisagé de déposer
24 une offre, une soumission, vous ne l'avez pas fait
25 parce que vous vous êtes dit : « On n'a pas de

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 chance, là, on ne pourra pas l'avoir », est-ce que
2 c'est...

3 R. C'est exactement ça.

4 Q. [105] Bon. Il y en a quand même qui y sont allés,
5 et puis quand on regarde ça, les autres y sont
6 allés parce qu'eux ne pensaient pas qu'eux aussi
7 n'avaient peut-être pas de chance?

8 R. Non, non, non...

9 Q. [106] Si tout le monde...

10 R. ... les autres qui sont là c'est parce qu'ils ont
11 embarqué dans la collusion de Transport Mascouche.

12 Q. [107] Donc, ce sont, selon vous...

13 R. Ils le savaient déjà, eux autres, là. Parce qu'un
14 appel d'offres comme ça, si on regarde, mettons
15 qu'il y a juste deux soumissionnaires sur une
16 « job » de cinq millions (5 M), au temps où elle a
17 été déposée, ça va avoir l'air vraiment fou. Tandis
18 que là, il s'est choisi des pions pour mettre...
19 accoter son prix puis c'est tout.

20 Q. [108] Et que penser de l'écart très, très grand
21 avec le dernier soumissionnaire, celui qui a sept
22 point trois millions (7.3 M), est-ce que ça c'est
23 fréquent quand il y a de la collusion qui arrive...

24 R. Oui, oui. Oui, oui.

25 Q. [109] ... quelqu'un qui arrive avec un chiffre si

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 élevé que ça?

2 R. Effectivement.

3 Q. [110] Oui?

4 R. Oui.

5 Q. [111] Aussi distant que ça dans votre secteur, là?

6 R. Oui.

7 Q. [112] Ce n'est pas des... mais pourtant, vous avez
8 dit aujourd'hui que vous payez tous le même
9 salaire, vous avez tous les mêmes équipements...

10 R. Exactement.

11 Q. [113] ... dans les faits, les écarts ne devraient
12 pas être très, très grands dans les prix que vous
13 faites l'un, l'autre. Pourquoi là, présentement,
14 pour... on peut avoir un écart de deux millions
15 (2 M) sur un contrat de...

16 R. Parce que, normalement, Constructions Anor, ce
17 n'est pas un appel d'offres que lui aurait
18 soumissionné en tant que tel, normalement. Parce
19 que lui c'est un gars de pavage. En égouts,
20 aqueduc, c'est très, très petit ce qu'il fait. En
21 pavage, c'est une autre chose. Ça fait que, pour
22 lui, cette « job-là », il n'avait aucun intérêt à
23 faire ça. Sintra, ce n'est pas un gars d'égout,
24 aqueduc, c'est un gars de pavage. Ils ont levé les
25 plans pour voir, effectivement, ce qu'il en était

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 de la « job ».

2 Q. [114] Et si je reprends le même raisonnement, vous
3 avez dit, ce matin, que vous avez à peu près tous
4 des coûts similaires, à l'exception peut-être de
5 certaines matières premières que vous achetées puis
6 vous avez... à cause de l'effet quantité, volume...

7 R. Oui.

8 Q. [115] ... vous pouvez avoir des prix différents.
9 Mais si vous avez tous à peu près des prix
10 similaires, là, on voit que des soumissions, à part
11 le sept millions (7 M), sont relativement proches.

12 R. Oui.

13 Q. [116] Est-ce que ce n'est pas plutôt pour raison
14 que vous avez donnée ce matin, c'est-à-dire que
15 vous avez, dans les faits, la même structure... des
16 structures de coûts relativement semblables plutôt
17 que par l'effet collusion, que vous supposez dans
18 ce contrat-là?

19 R. Non, moi, j'y tiens mordicus, effectivement, que la
20 « job » de Mascouche, O.K.? c'est une collusion
21 pure et simple. Les prix qui sont rentrés là, dans
22 les cinq autres entrepreneurs, à part Mascouche et
23 CJRB, c'est des prix qui viennent de Transport
24 Mascouche. Il n'y a pas de question de dire, de
25 fournisseurs ou de main-d'oeuvre ou quoi que ce

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 soit là-dedans. Absolument pas.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. [117] Mais pourtant, quand monsieur Trudel vous
4 appelle, il ne vous propose pas de fixer un prix,
5 il vous demande de vous tasser.

6 R. Oui, parce que monsieur Trudel le sait, dans mon
7 expérience, dans ma philosophie de vie, je
8 n'embarque pas dans la collusion. Quand qu'il me
9 dira le prix, c'est clair et net, c'est non. Si je
10 n'ai pas à essayer d'avoir d'appel d'offres, je ne
11 la rentre pas, c'est clair et net.

12 Q. [118] C'est pour ça que vous expliquez que, vous,
13 il ne vous suggère pas un prix...

14 R. Absolument pas.

15 Q. [119] ... mais il vous dit de vous tasser de là.

16 R. Exactement ça.

17 Q. [120] O.K. J'aborderais les contrats maintenant de
18 Ville de Boisbriand, il y en a deux. Alors, je suis
19 prête à le faire compte tenu de l'heure, je peux
20 proposer de remettre à demain. Je vous sou mets le
21 tout.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, je pense qu'on a fait une bonne journée
24 aujourd'hui, alors nous allons remettre à demain,
25 ce qui va d'ailleurs donner le temps à maître

ORDONNANCE NON-PUBLICATION

1 Boucher de trouver ses documents dans le but de
2 pouvoir contre-interroger. Vous allez être prêt,
3 Maître Boucher, demain?

4 Me BENOÎT BOUCHER :

5 Bien sûr.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Merci.

8

9 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

10

11

12

1

~~SERMENT D'OFFICE~~

2

3

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI,

4

sténographes officielles, certifions sous notre

5

serment d'office que les pages qui précèdent sont

6

et contiennent la transcription fidèle et exacte

7

des notes recueillies au moyen de l'enregistrement

8

numérique, le tout hors de notre contrôle et au

9

meilleur de la qualité dudit enregistrement, le

10

tout, conformément à la Loi.

11

Et nous avons signé,

12

13

14

15

16

ODETTE GAGNON

17

18

19

20

21

22

ROSA FANIZZI